

M. Rodriguez: Vous ne l'avez pas entendu.

M. le Président: En deux mots, pourquoi le député invoque-t-il le Règlement?

LE REFUS DE M. LE PRÉSIDENT D'AUTORISER DEUX QUESTIONS

M. Sergio Marchi (York-Ouest): En deux mots, monsieur le Président, vous avez mentionné que la période des questions devait permettre aux ministres de rendre des comptes. Je voudrais savoir pourquoi mes deux questions adressées au premier ministre ont été refusées . . .

M. le Président: Il ne s'agit pas d'un rappel au Règlement. Si le député désire venir m'en parler, qu'il le fasse. Ce n'est pas un rappel au Règlement.

M. Marchi: Pourquoi devrais-je aller vous parler dans votre bureau si je ne peux pas le faire maintenant?

M. le Président: A l'ordre! Parce qu'il ne s'agit pas d'un rappel au Règlement.

M. Marchi: Vous ne . . .

M. Towers: Asseyez-vous!

M. le Président: A l'ordre! Le règlement stipule que le Président a pleins pouvoirs pour décider des questions qui peuvent être posées et qui ne peuvent pas l'être . . . à l'ordre. Le président du Conseil privé (M. Hnatyshyn) et le député de York-Ouest (M. Marchi) veulent-ils bien se taire?

M. Marchi: Monsieur le Président, au moins, permettez-moi d'en finir avec mon rappel au Règlement avant de le déclarer irrecevable.

M. le Président: A l'ordre! Le député de York-Ouest veut-il bien reprendre sa place?

M. Marchi: Quand pouvons-nous questionner le premier ministre (M. Mulroney) sur l'intégrité de son gouvernement?

M. le Président: Le député veut-il bien se rasseoir? Il sait parfaitement que la présidence a pleins pouvoirs pour décider des questions qui peuvent être posées au cours de la période des questions.

M. Marchi: Vous ne nous permettez vraiment pas d'obtenir des réponses à la Chambre aujourd'hui, monsieur le Président.

M. le Président: Le député a demandé mon avis et je suis bien prêt à le lui donner. S'il consulte le Règlement, il verra que c'est à la présidence de décider quelles sont les questions recevables ou irrecevables au cours de la période des questions.

M. Marchi: Pouvez-vous quand même me laisser terminer?

M. le Président: A l'ordre! Par conséquent, le Règlement ne peut pas être invoqué quant à la recevabilité des questions. Voilà ce que je veux vous faire comprendre.

M. Marchi: Mais nous devons vous écouter . . .

M. le Président: A l'ordre!

M. Marchi: Vous n'avez même pas la décence de laisser un député énoncer son objection jusqu'au bout.

M. le Président: A l'ordre, s'il vous plaît.

Pétitions

Des voix: Règlement!

M. le Président: Présentation des rapports des comités permanents et spéciaux. Dépôt de documents. Déclarations ministérielles. Pétitions.

AFFAIRES COURANTES

[Français]

PÉTITIONS

LA FERMETURE POSSIBLE DES ATELIERS DU CN À MONCTON

M. Fernand Robichaud (Westmorland-Kent): Monsieur le Président, il est de mon devoir encore aujourd'hui de présenter à cette Chambre une pétition venant de gens de la région de Moncton et aussi de ma circonscription qui sont toujours très inquiets de l'incertitude qui règne vis-à-vis des ateliers du CN à Moncton.

On n'a pas reçu l'assurance du ministre que les emplois allaient être protégés, et ils demandent à cette Chambre d'utiliser son influence pour que le gouvernement garantisse les emplois aux ateliers du CN.

[Traduction]

L'INCIDENCE SUR LES RETRAITÉS DES MODIFICATIONS
APPORTÉES À LA LOI SUR L'ASSURANCE-CHÔMAGE

M. Aurèle Gervais (Timmins-Chapleau): Monsieur le Président, j'ai le devoir de présenter une pétition de la part de 101 retraités, anciens employés de la compagnie Abitibi Price, à Iroquois Falls, et de 203 de leurs camarades employés à l'usine. Les pétitionnaires protestent contre les modifications apportées à la Loi sur l'assurance-chômage en ce qui concerne les retraités. Ils demandent que toutes les modifications ayant une incidence sur le bénéfice des prestations d'assurance-chômage respectent les droits acquis. Ils demandent que dans les cas où une pension fait perdre aux retraités le droit aux prestations, ceux-ci n'aient plus à payer les cotisations. Ils demandent en outre au gouvernement de prévoir une caisse spéciale pour inciter les gens à prendre une retraite anticipée pour céder la place aux plus jeunes.

LE FINANCEMENT DES AVORTEMENTS THÉRAPEUTIQUES

M. Paul Gagnon (Calgary-Nord): Monsieur le Président, j'ai à présenter une pétition signée par des électeurs de Calgary-Nord qui demandent que l'on mette fin au financement des avortements thérapeutiques et que l'on considère comme un crime le fait de provoquer l'avortement.

● (1530)

M. le Président: Avant de passer aux questions au *Feuilleton*, je tiens à signaler à la Chambre que la présidence avait reçu une demande en vertu de l'article 31 du Règlement qui a été, cependant, retirée.